

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_09_184

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 14 septembre 2022

- Titulaires : 34
- Suppléants : 4

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Votants : 35

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)

EXCUSÉS :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : REALISATION D'UN CABINET DE SANTE A VIX : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS N°2, N°3, N°5, N°6, N°7, N°10 ET N°15

Monsieur le Président rappelle que face à l'évolution des besoins de santé de la population et aux problèmes de démographie des professionnels médicaux, la Communauté de Communes a souhaité s'impliquer dans la mise en œuvre d'un projet de santé sur son territoire afin d'améliorer l'exercice professionnel et l'accès aux soins.

Ce projet vise à lutter contre la désertification médicale, en particulier de médecins généralistes.

Son élaboration a donné lieu à un partenariat avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire et l'ARS des Pays de la Loire.

Ce projet comporte un volet santé porté par les professionnels de santé du territoire et formalisé dans le cadre d'une Charte de santé, et un volet immobilier porté par la Communauté de Communes avec la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire multi-sites à Benet et Maillezais, et la construction de cabinets médicaux dans les communes de Damvix, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges et Vix.

Concernant le cabinet de Vix, il est proposé un projet d'extension et de rénovation d'un bâtiment situé Place du 08 mai 1945 à Vix (85770).

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°2020CC_12_222 du Conseil de Communauté approuvant le plan de financement de l'opération relative à la réalisation d'un cabinet de santé à Vix, et autorisant à solliciter une subvention de 241 337 € au titre du Contrat Vendée Territoires ;

Vu la décision du Bureau n°2021B_01_002 du 15 janvier 2021, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture Thibault POCHON Architectes Associés de Fontenay le Comte ;

Vu la délibération n°2022CC_05_105 du Conseil de Communauté du 17 mai 2022 autorisant le lancement de la consultation pour faire le choix des entreprises en charge des travaux, en procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2022CC_07_132 du Conseil de Communauté du 5 juillet 2022 attribuant les lots n°1, 4, 8, 9, 11, 12, 13 et 14, décidant de négocier avec les candidats pour les lots n°3, 6, 7 et 15, et de relancer une consultation pour les lots infructueux n°2, 5 et 10 ;

Considérant le projet de santé porté par la Communauté de Communes ;

Considérant l'estimation des travaux au stade DCE s'élevant à 488 700 € HT ,

Considérant que le marché est alloué de la manière suivante :

- ✦ Lot n°1 : Désamiantage - Déplombage
- ✦ Lot n°2 : Démolition – gros œuvre
- ✦ Lot n°3 : Couverture ardoise -zinguerie
- ✦ Lot n°4 : Etanchéité
- ✦ Lot n°5 : Enduits intérieurs et extérieurs
- ✦ Lot n°6 : Menuiseries extérieures bois
- ✦ Lot n°7 : Serrurerie - Métallerie

- ⬇ Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois
- ⬇ Lot n°9 : Cloisons -plafonds – isolation
- ⬇ Lot n°10 Chappe – Carrelage - Faïence
- ⬇ Lot n°11 : Revêtements de sols
- ⬇ Lot n°12 : Peinture
- ⬇ Lot n°13 : Ascenseur
- ⬇ Lot n°14 : Electricité
- ⬇ Lot n°15 : Plomberie – Chauffage – Ventilation

Considérant les réponses apportées par les candidats dans le cadre de la négociation pour les lots n°3, 6, 7 et 15 ;
 Considérant les offres reçues pour les lots n°2, 5 et 10, ayant fait l'objet d'une nouvelle consultation suite à la déclaration d'infructuosité ;

Considérant l'analyse des offres (issues de la négociation et de la nouvelle consultation) effectuée conformément aux critères d'attribution définis dans le règlement de consultation ;

Considérant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis à titre consultatif le 16 septembre 2022, proposent de retenir les soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

Lots	Intitulés	Attributaires	Montant € HT
01	Désamiantage - Déplombage	NSDP 87220 FEYTITAT	14 000.00
02	Démolition – gros œuvre	SN BILLON SARL 85420 MAILLEZAIS	147 551.48
03	Couverture ardoise -zinguerie	SAS GARANDEAU 85000 LA ROCHE SUR YON	50 746.17
04	Etanchéité	VENDEE ETANCHEITE 85500 BEAUREPAIRE	5 443.76
05	Enduits intérieurs et extérieurs	SN BILLON SARL 85420 MAILLEZAIS	39 012.97
06	Menuiseries extérieures bois	COUDRONNIERE SAS 85200 MERVENT	50 958.96
07	Serrurerie - Métallerie	SAS VTM 85200 FONTENAY LE COMTE	37 929.00
08	Menuiseries intérieures bois	COUDRONNIERE SAS 85200 MERVENT	35 954.55
09	Cloisons -plafonds – isolation	SARL BROSSET 85480 FOUGERE	47 672.83 (avec la variante)
10	Chappe – Carrelage - Faïence	SARL DUCEPT RBC 85200 FONTENAY LE COMTE	16 267.21
11	Revêtements de sols	GUILLEMET PEINTURE 85200 FONTENAY LE COMTE	3 230.67
12	Peinture	GUILLEMET PEINTURE 85200 FONTENAY LE COMTE	8 705.90
13	Ascenseur	ORONA OUEST NORD 35520 LA MEZIERE	19 600.00
14	Electricité	COMELEC SERVICES 85570 PETOSSE	22 114.00
15	Plomberie – Chauffage – Ventilation	SARL BREM'O ENERGIE 85200 FONTENAY LE COMTE	42 000.00 Et option 2 711.56
	TOTAL € HT		543 899.06

Variante lot 9 : remplacement isolation minérale en cloisons et plafonds par de l'isolation biosourcée
 Option lot 15 : commande centralisée de la climatisation

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation :

- Pour retenir les offres des entreprises présentées ci-dessus, pour les lots n°2, n°3, n°5, n°6, n°7, n°10 et n°15, pour la réalisation d'un cabinet de santé à Vix
- Pour l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ces marchés et procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour retenir les offres des entreprises présentées ci-dessus, aux montants indiqués, pour les lots n°2, n°3, n°5, n°6, n°7, n°10 et n°15, pour la réalisation d'un cabinet de santé à Vix
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés et à procéder à leur notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

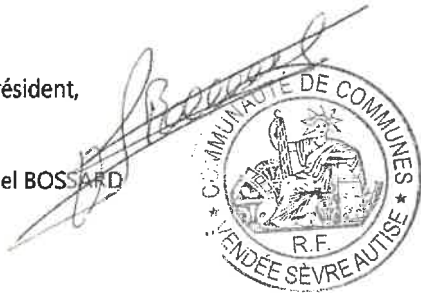
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 20 septembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN